

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 janvier 2022 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 20 janvier 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Emilie Cerisa a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couïc a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Brochu
Sonia Monfort a donné pouvoir à Eric Saintilan

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Yves Schryve

**4. AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS, AVENUE DU COAT KER :
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF BIEN VIVRE EN
BRETAGNE**

Exposé :

La Région Bretagne s'est engagée dans le prolongement de la Breizh COP et le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) à développer des mesures d'accompagnement des territoires dans l'accélération des transitions, l'enjeu de vitalité des centres villes et centres bourgs, la garantie de disposer d'un premier niveau de services de proximité, à travers le dispositif « Bien Vivre en Bretagne ».

A ce titre, la Ville sollicite la Région Bretagne pour financer l'aménagement de la maison des associations située Rue du Coat Ker dont le plan de financement se présente comme suit.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT
TRAVAUX	134 268€	BIEN VIVRE EN BRETAGNE -2021-	20%	26 854€
		AUTOFINANCEMENT	80%	107 414€
MONTANT	134 268€	MONTANT		134 268€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement relatif aux travaux d'aménagement de la maison des associations
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional

Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 19 janvier 2022

Décision :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.